

LA SITUATION

De nos jours, on entend souvent les parents dire : "On ne peut plus toucher les enfants, comment sommes-nous censés les discipliner?" Si nous-mêmes avons été élevés avec des taloches, c'est-à-dire par des punitions corporelles, c'est souvent tout ce qu'on connaît. À moins de s'intéresser à l'évolution de la discipline des enfants en lisant ou en se documentant (la radio, la télévision ou les revues), nous recourons aux méthodes de discipline que nous avons vécues.

Les conséquences logiques constituent une façon de discipliner parmi tant d'autres; ce n'est donc pas la réponse à tout. Elles ne produisent pas des résultats toujours aussi rapidement qu'on le voudrait. Elles exigent patience et bon sens. Cependant, bien appliquées, elles ne laissent pas de marques émotives comme la punition. Il ne faut pas oublier qu'un enfant est un "apprenant", ce qui veut dire une personne qui fait des erreurs de toutes sortes, incluant des erreurs de jugement.

Conseil 1

Sachons reconnaître les conséquences logiques.

Une conséquence logique, c'est ce qui découle directement et logiquement d'un acte commis. On n'a qu'à penser à nous comme adulte, ce qu'on doit faire quand nous commettons une erreur. Par exemple, si on ne paie pas notre facture de téléphone, on nous avertira à quelques reprises et puis un jour, on nous enlèvera le service. Si on brise une fenêtre, il faut la faire remplacer et la payer. Si on fait un dégât, il faut le réparer.

Une conséquence logique n'a pas comme but de punir la personne, mais de

réparer l'erreur commise. Il y a toujours un lien entre l'acte et la conséquence.

Conseil 2

Trouvons des conséquences logiques qui s'appliquent aux enfants.

L'enfant qui ne conduit pas sa bicyclette prudemment se verra perdre le privilège de l'utiliser pendant une certaine période. L'enfant qui ne fait pas ses devoirs doit rester après l'école pour les finir ou ne peut rentrer en classe sans les avoir complétés. Celui ou celle qui arrive en retard doit récupérer le temps en rentrant plus tôt le lendemain. Après une impolitesse, un temps de réflexion s'impose, puis des excuses sincères doivent suivre. Briser un jouet exige qu'on le répare ou le remplace à la satisfaction de celui à qui appartient le jouet. Si l'enfant apporte un objet non permis à l'école, on le confisque temporairement. Quand une bataille survient entre deux personnes, il faut laisser les deux individus se calmer. Par la suite, on les réunit et ils doivent discuter de leur problème afin d'arriver à un accord. L'enfant qui ne fait pas sa chambre ne peut pas en sortir avant que le tout soit terminé.

Conseil 3

Utilisons notre bon sens et notre créativité; soyons cohérents.

Face à une erreur humaine, la conséquence logique ne nous viendra pas toujours de façon évidente. Cela nous demande parfois d'y *penser*. On peut en parler avec son conjoint, les enseignants, des collègues de travail, etc. On finira toujours par trouver une conséquence logique.

Pour un *même* acte, il est important d'avoir toujours la *même* conséquence. Les enfants en viennent à connaître, avant de

commettre l'acte, ce qui risque de leur arriver. De plus, soyons fermes et faisons ce que nous avons dit que nous ferions sinon nous minons notre crédibilité. C'est le handicap des parents qui regrettent la conséquence promise, par exemple, parce maintenant, ils la jugent trop sévère. Il est trop tard! C'est à réparer par la suite en expliquant aux enfants notre changement de position et ce qui l'a motivé.

Conseil 4

Donnons une chance aux enfants de s'expliquer avant de moraliser.

Au premier incident, il est bon de donner un avertissement aux enfants après leur avoir donné une chance de s'expliquer sur les motifs de leur mauvais comportement. C'est aussi le moment d'expliquer les conséquences de ce comportement dans la vie courante (surtout si l'enfant est assez vieux) ou comment ce comportement affecte les autres. Ils deviennent donc conscients des conséquences logiques de cet acte. Pour plusieurs enfants, cela suffit.

Si le comportement se répète, on peut donner un deuxième avertissement, en particulier beaucoup de temps s'est écoulé entre les deux incidents. Toutefois, à la troisième prise, il devrait y avoir conséquence, aussi minime soit-elle pour que l'enfant comprenne bien qu'on agira face à ses mauvaises actions. Beaucoup trop de parents parlent, expliquent, moralisent, répètent, menacent ou intimident sans jamais passer à l'action. C'est une erreur, car les enfants saisissent très rapidement que leurs actes seront sans conséquences et qu'ils n'auront qu'un chapitre à écouter de la part de leurs parents.

des solutions de rechange à la punition comme mesure disciplinaire.

Conseil 4

Il doit y avoir un lien entre la sanction et l'acte commis.

Ce qui caractérise la plupart des punitions, c'est qu'elles ne sont pas la suite logique des actes répréhensibles. Par exemple, si un enfant fait un dégât et qu'il reçoit une tape, on peut se demander quel est le *lien* entre le dégât et la tape. La suite logique devrait être de nettoyer le dégât. Un élève qui ne fait pas ses devoirs devrait rester après les classes pour les terminer, non pas être privé de sa partie de hockey, à laquelle il tient beaucoup. Quand il existe une suite logique entre les deux actions, on parle de "conséquences logiques".

En revoyant les exemples de sanctions déjà énoncées, il est évident qu'elles ne présentent pas ce rapport. Il y a plutôt une intention de souffrance physique, parfois même de vengeance pour corriger le comportement d'un enfant. Pour que la société s'oriente davantage vers les conséquences logiques, il faut de l'information, c'est-à-dire une sensibilisation aux impacts négatifs des punitions. Il faut apprendre à s'attaquer à l'acte reproché et *non* à la personne.

Conseil 5

Les punitions sont parfois nécessaires.

A l'école, on utilise les retenues, la perte de la récréation, et souvent les pertes de privilèges. De nos jours, on ajuste davantage la durée de la punition en fonction de l'âge des enfants et de

l'importance de l'acte commis. A la maison, on fait appel à peu près aux mêmes méthodes. Entre autres, être privé de télévision, rester à la maison ou dans sa chambre ou encore perdre le privilège d'une activité amusante.

Il n'est pas souhaitable d'éliminer toutes les punitions, car occasionnellement, elles sont nécessaires. Elles doivent cependant être *bien* dosées et, par la suite, nous devons juger de leur efficacité. Il faut éviter à tout prix ce qui provoque la souffrance physique, morale ou mentale. Quand on se rend trop souvent à ce point pour discipliner un enfant, il y a là le signe d'un problème et on doit consulter des professionnels.

COUP D'OEIL!

- * éliminons la punition corporelle
- * il y a différentes formes de punitions
- * les punitions excessives peuvent mener à des désordres
- * disciplinons plutôt avec les conséquences logiques
- * la punition doit être proportionnelle à l'acte et à l'âge de l'enfant

DROIT DE REPRODUCTION

La permission de reproduire intégralement ce dépliant est accordée à:

Conseil scolaire de district catholique du Centre-Sud

Projet du comité de participation de parents

Tél : (416) 397-6564

Internet : www.csdccs.edu.on.ca

Expiration: Janvier 2013

Pour tout commentaire, communiquez avec la direction d'école responsable de la distribution du dépliant.

Pour toute suggestion, communiquez avec l'éditeur par téléphone au 613-761-2392,

© Tous droits réservés. Le Petit Conseiller - 1999-2008
Droit de reproduction interdit par quelque procédé que ce soit sans une autorisation écrite de l'éditeur. une autorisation écrite de l'éditeur.

LE PETIT CONSEILLER

Les punitions;

faut-il en

donner?



N° 16